

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00369

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FONCIERE TRIPARTITE SUR LE SECTEUR ADELE BOURDON A LORETTE ENTRE L'EPORA, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE LORETTE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECÛ EN PREFECTURE
Le 07 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160810-D20160036910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161007

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FONCIERE TRIPARTITE SUR LE SECTEUR ADELE BOURDON A LORETTE ENTRE L'EPORA, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE LORETTE

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2006, Saint-Etienne Métropole a reconnu au secteur Adèle Boudon à Lorette la qualité de site stratégique.

Saint-Etienne Métropole, l'EPORA et la Ville de Lorette ont en conséquence convenu par convention du 06 novembre 2009, des modalités d'une politique foncière tant en termes d'acquisition que de travaux à mener sur ce site. La requalification de cet espace doit permettre notamment la revalorisation d'environ 5 hectares dans le cadre d'un projet d'aménagement à vocation économique.

C'est dans le cadre de cette convention que Saint-Etienne Métropole a acquis de l'EPORA la totalité des terrains du site après démolition et désamiantage d'anciens bâtiments industriels.

A ce jour, en application de l'article 9 de la convention actuellement en vigueur, Saint-Etienne Métropole a participé à hauteur de 60 % du prix de revient des opérations réalisées par l'EPORA tant pour les acquisitions que pour une partie des travaux.

Concernant la requalification des tènements, l'EPORA a entrepris dès 2014 les travaux de dépollution conformément aux plans de gestion de janvier 2013 et juin 2015. Ces travaux se sont déroulés en quatre phases, déclenchées sur demande de la DREAL, aux fins de limiter les risques sanitaires et environnementaux liés à la découverte successive de pollution :

- | | |
|---|-----------------|
| • 1 ^{ère} phase : avril 2014 à mai 2015 | 1 055 066 € HT, |
| • 2 ^{ème} phase : mai à novembre 2015 | 1 051 227 € HT, |
| • 3 ^{ème} phase novembre 2015 à janvier 2016 | 561 477 € HT, |
| • 4 ^{ème} phase février à juillet 2016 | 800 000 € HT. |
- (Montant du marché)

A l'issue des travaux de dépollution, l'EPORA devra assurer la surveillance des milieux, dans le cadre de sa substitution au dernier exploitant (la société THYSSENKRUPP) dans ses obligations de gestion précisées notamment aux articles 3 et 4 de l'arrêté de M. le Préfet de la Loire en date du 31 mars 2015.

Compte tenu du coût élevé des opérations de dépollution, et au regard du caractère structurant de cette opération pour le territoire, l'EPORA et Saint-Etienne Métropole se sont rapprochés pour réviser le mode de calcul de remboursement des travaux par la collectivité afin de limiter sa participation.

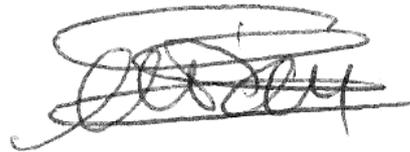
Ainsi, l'avenant n° 1 à la convention du 06 novembre 2009 propose que la participation de la Communauté Urbaine au coût des travaux de dépollution en phase 3 et 4 (soit 1 361 477 € HT) ne soit pas appelée. Cette participation aurait été de l'ordre de 816 800 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n° 1 à la convention du 06 novembre 2009,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout acte qui pourrait en découler.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU